



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-068

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président nouvellement élu.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

ABSENT EXCUSE :

- Monsieur Bastien CORITON

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – COMPTABILITE ANALYTIQUE 2022 – COUT DES MISSIONS – INFORMATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L452-34 à L452-48,
- Vu l'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2007 autorisant la mise en place de la comptabilité analytique au sein du Centre de Gestion
- Vu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Normandie délibéré le 10 janvier 2023,

Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UNDERWOOD, membre du Bureau, qui rappelle que, chaque année, un rapport permettant d'appréhender le coût analytique des différentes missions du Centre de Gestion ainsi que leur mode de financement est proposé au Conseil d'Administration.

Les résultats 2022, qui sont soumis au Conseil d'Administration, à l'appui du présent rapport, prennent en compte la baisse de la cotisation additionnelle et des frais de gestion du contrat d'assurance, ainsi que les coûts d'organisation des élections professionnelles, de la CRET et la conclusion de conventions de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé), qui n'étaient pas intervenues en 2021.

Ces résultats sont ventilés par type de financement, en tenant compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes pour la répartition des missions.

LES RESULTATS ANALYTIQUES DE L'EXERCICE 2022

Madame UNDERWOOD rappelle en préambule les différentes sources de financement des activités du Centre de Gestion :

- La cotisation obligatoire au taux de 0,6% ;
- La cotisation additionnelle au taux de 0,1% jusqu'au 31/03/2022 et 0,05% à compter du 01/04/2022 ;
- Les produits des missions optionnelles ;
- Les atténuations de charges, dotations et autres produits, dont des frais de gestion du contrat groupe d'assurance statutaire portés à 0,15% au lieu de 0,20% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le montant des charges de structure réparti sur les différentes activités recensées s'est élevé à 1 581 220 € en 2022 contre 1 494 563 € en 2021, soit une augmentation de +5.8% (+86 657 €). Elles représentent 19,0% des dépenses de fonctionnement.

1. Missions obligatoires financées par la cotisation obligatoire

Les missions financées par la seule cotisation obligatoire, représentent un coût net de 2 391 947 €, contre 1 846 276 € en 2021, soit une augmentation de +29,6% (+545 671 €).



Madame UNDERWOOD précise que l'essentiel de ces missions est exercé par le pôle « Assistance statutaire » (Gestion des carrières et des instances paritaires, assistance juridique, secrétariat des instances médicalisées, etc ...), pour un coût total de 1 871 495 € et le pôle « Emploi territorial » (concours, bourse de l'emploi, etc ...) pour un coût total de 528 140 €.

2. Missions additionnelles financées par la cotisation additionnelle :

Les **missions financées par la cotisation additionnelle** font apparaître un coût net de **222 058 €**, contre 181 557 € en 2021, **soit +22,3% (+40 501 €)**. Il s'agit notamment de missions du secteur « Emploi territorial » (gestion des demandes d'emploi, animation de l'emploi territorial) et d'actions de conseil ou de promotion du service « Santé-prévention ». Il faut noter le caractère conjoncturel du coût de la mission « Protection sociale », lié au renouvellement des conventions « Prévoyance » et « Santé » pour les collectivités de Seine Maritime, du Calvados et de l'Orne.

Si l'on considère l'ensemble des rubriques précédemment citées (**Missions obligatoires + missions additionnelles**) dont le besoin de financement global doit être couvert par l'addition de la cotisation obligatoire et de la cotisation additionnelle, cet ensemble fait apparaître les résultats suivants :

- Coût net des missions obligatoires : 2 391 947 €
- Coût net des missions facultatives : 222 058 €
- **Coût net total : 2 614 005 €**
- **Produit de la cotisation obligatoire et additionnelle : 2 468 735 €**
- **Coût net global de -145 270 € en 2022**, contre un excédent de 457 475 € en 2021.

3. Missions optionnelles financées par une tarification ou un partenariat :

Madame UNDERWOOD rappelle que le Centre de gestion propose de nombreuses missions optionnelles dans le domaine de la santé-prévention (médecine professionnelle, expertises en hygiène et sécurité ou en prévention des risques professionnels), dans le domaine juridique (Assistance juridique aux collectivités non affiliées, assistance précontentieux ...), dans le domaine de l'emploi (Accompagnement à l'emploi des personnes handicapées ou en reclassement professionnel, formation de secrétaires de mairie), ou dans le domaine de la gestion des activités (Missions temporaires, paies, recrutement, archives ...).

Ces missions font ressortir, en 2022, un **besoin de financement net de -513 959 €** contre -221 021 € en 2021

Les missions délivrées par le pôle « Assistance statutaire » dégagent un besoin de financement de -52 597 €, tandis que celles du pôle « Emploi territorial » sont déficitaires à hauteur de -8 854 €.

Le pôle « Santé-Prévention » présente un déficit global de -241 248 €.

Enfin les missions des pôles « Finances – Moyens généraux » et « Direction » présentent un coût net de -211 259 €.



Madame UNDERWOOD indique que, d'une façon générale, le résultat net des missions tarifées doit être analysé au regard des évolutions tarifaires et de la progression du niveau d'activité, notamment pour le service de médecine préventive et pour les missions temporaires.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration ;

- Prend acte de la présentation des résultats analytiques 2022

	2022	2021
MISSIONS OBLIGATOIRES		
Dépenses	2 391 947 €	1 846 276 €
dont Charges directes	1 854 691 €	1 346 252 €
Charges de structure	537 256 €	500 024 €
Recettes Cotisation obligatoire	2 242 920 €	2 129 300 €
SOLDE	- 149 027 €	+ 283 024 €
MISSIONS ADDITIONNELLES		
Dépenses	222 058 €	181 557 €
dont Charges directes	174 826 €	137 224 €
Charges de structure	47 232 €	44 333 €
Recettes Cotisation additionnelle	225 815 €	356 008 €
SOLDE	+ 3 757 €	+ 174 451 €
MISSIONS FACULTATIVES		
Dépenses	5 148 979 €	4 978 989 €
dont Charges directes	4 152 247 €	4 028 783 €
Charges de structure	996 732 €	950 206 €
Recettes Tarification et partenariat	4 635 020 €	4 757 968 €
SOLDE	- 513 959 €	- 221 021 €
RESULTAT EXERCICE	- 659 229 €	+ 236 454 €



Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

